

Département des Alpes de Haute Provence



Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

EXERCICE 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

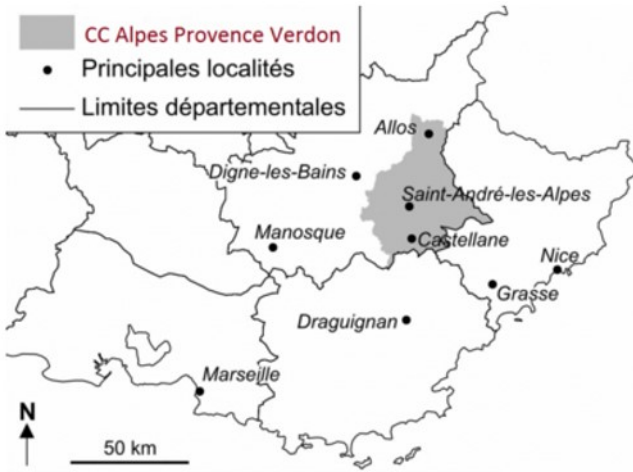
Table des matières

1. PREAMBULE	2
2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	4
2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	4
2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
2.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
2.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	5
3. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	6
3.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
3.2. RECETTES	6
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	7
5. RECAPITULATIFS DE L'ANNEE 2022	8
6. AVANCEMENT DES CONTROLES PERIODIQUE 2023	12
ANNEXE : RAD (RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE) VEOLIA COMMUNE D'ENTREVAUX.....	14



1. PREAMBULE

1.



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.



Son territoire s'organise autour des vallées :

- De l'Asse à l'ouest,
- De la Vaire et du Haut Var à l'est,
- Du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 677 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- En période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- En période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2021

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2020
TOTAL	11 443	234	11 677	23 454

Nombre de communes rattachées : 41

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est une compétence obligatoire pour les communes, qui peuvent la transférer à un EPCI.

Sur le territoire de la CCAPV, seules les communes des ex Communautés de Communes du Moyen Verdon, Terres de Lumière et du Haut Verdon Val d'Allos ont transféré cette compétence à leur ancienne Communauté de Communes.

2.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération Commentaire : La définition des zones d'assainissement non collectif relève de la compétence des communes elles-mêmes au titre du zonage d'assainissement. Certaines communes ne disposent pas d'un tel zonage.	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 80 (80 en 2021).

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022
Tarif du contrôle des installations neuves en €	160.0
Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves en €	80,0
Tarif du contrôle des installations existantes en €	160.0

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°2020-02-06 du 16 juillet 2020 fixant le montant des redevances SPANC pour l'année 2022

3.2. Recettes

	Exercice 2021	Exercice 2022
	Total	Total
Facturation du service obligatoire en €	10440 €	28120€

4. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

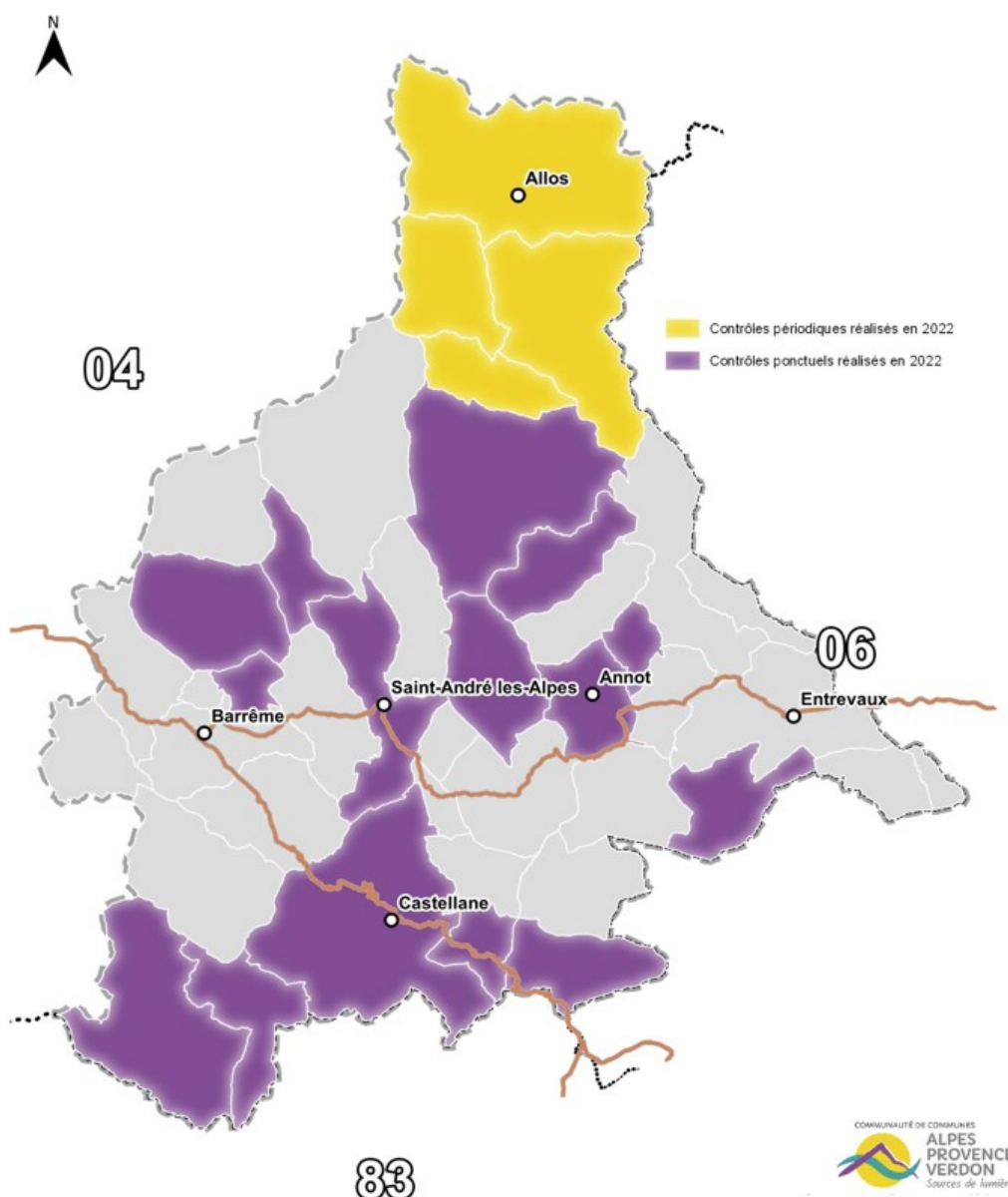
	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	415	437
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1405	1602
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	798	915
Taux de conformité en %	86.33	84.4

5. Récapitulatifs de l'année 2022

En 2022, le SPANC a réalisé 197 contrôles sur l'ensemble du territoire. Les contrôles périodiques ont commencé sur le territoire du haut verdon fin mai 2022. Ci-dessous la répartition des contrôles sur le territoire.

Contrôles réalisés	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation	Contrôles ventes/ponctuels	Contrôles périodiques
197	15	10	17	155

Communes et controles SPANC 2022



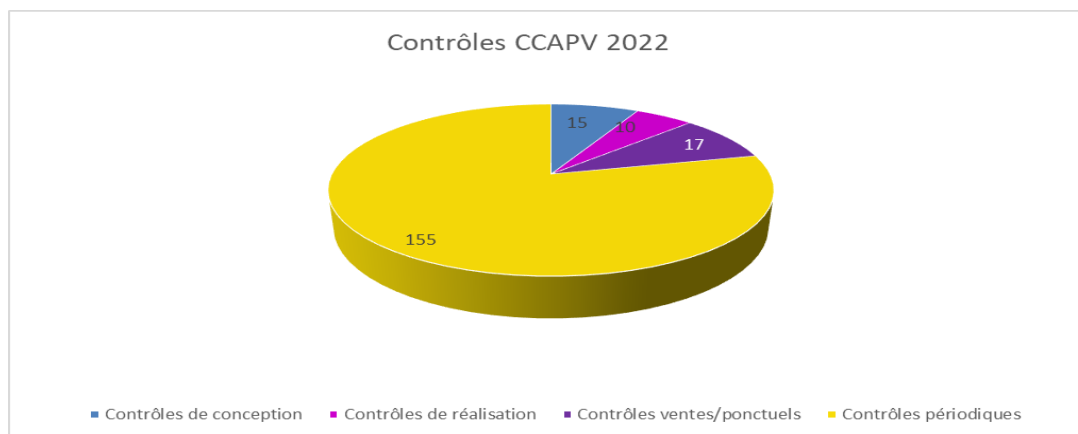


Tableau de la répartition géographique et de la nature des contrôles ANC sur le territoire de la CCAPV en 2022 :

	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation	Contrôles ventes/ponctuels	Contrôles Périodiques
COLMARS	0	0	0	60
VILLARS COLMARS	0	0	0	45
ALLOS	0	0	0	17
BEAUVEZER	0	0	2	33
CASTELLANE	7	1	6	0
ANNOT	1	2	0	0
VAL DE CHALVAGNE	0	1	1	0
CLUMANC	0	1	2	0
MEAILLES	0	1	1	0
LA PALUD SUR VERDON	1	0	1	0
LAMBRUISSE	1	0	1	0
BRAUX	0	0	1	0
ALLONS	1	0	0	0
SAINT ANDRE LES ALPES	1	1	0	0
SAINT LIONS	0	3	1	0
THORAME HAUTE	1	0	0	0
ROUGON	0	0	1	0
PEYROULES	1	0	0	0
LA GARDE	1	0	0	0
Récapitulatif	15	10	17	155

Zoom sur les contrôles périodiques 2022

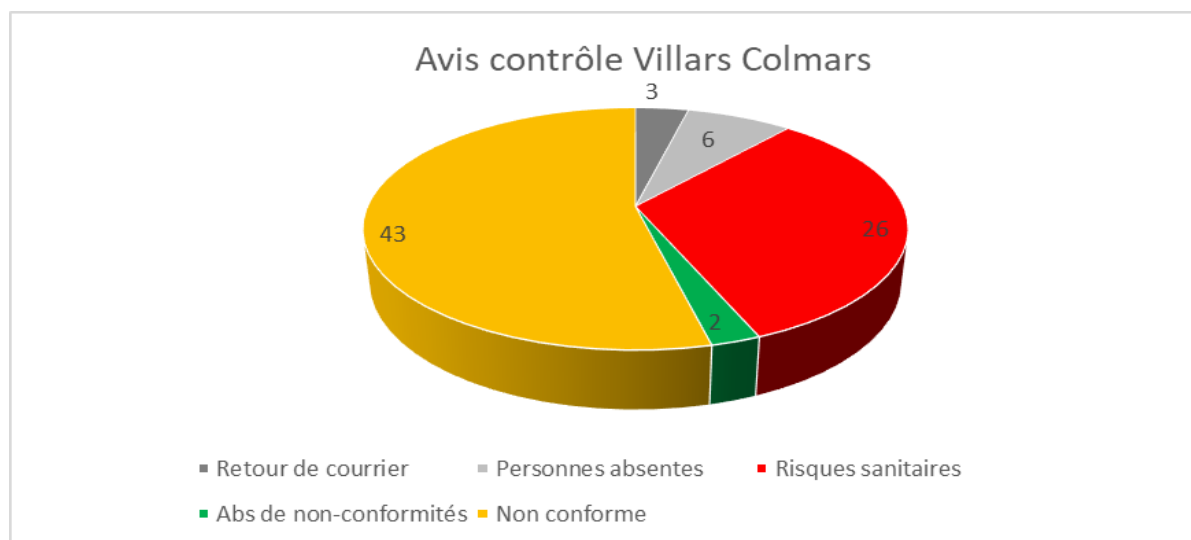
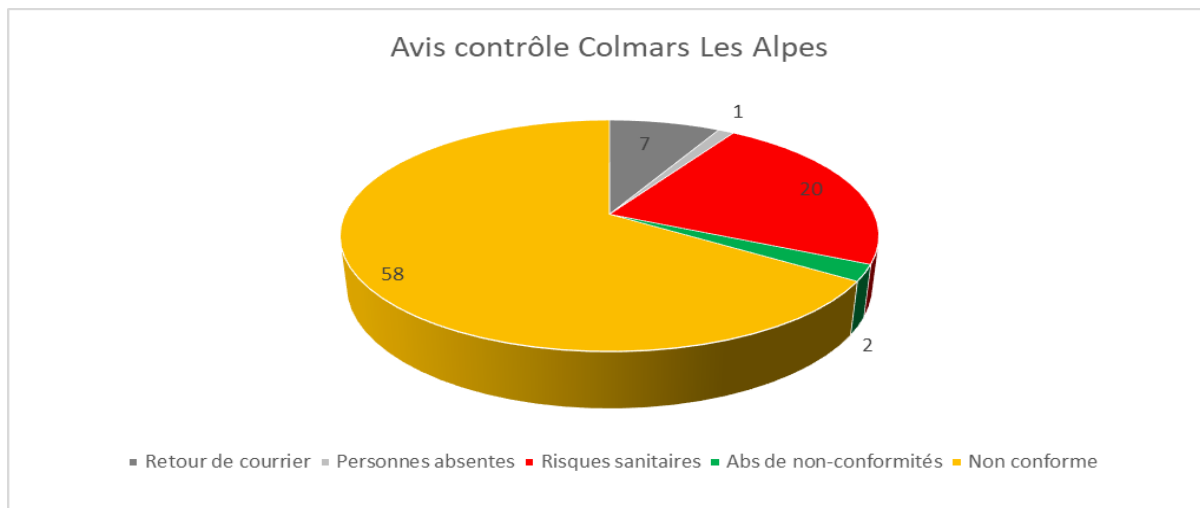
Sur une programmation de 267 contrôles périodiques 155 ont été réalisés en 2022 et 83 seront reprogrammés en avril/mai 2023.

Les 16 personnes absentes seront contactées par courrier recommandé imposant une date de contrôle et les 7 retours de courrier devront faire l'objet d'une recherche de la part des communes, afin que nous puissions contacter les propriétaires.

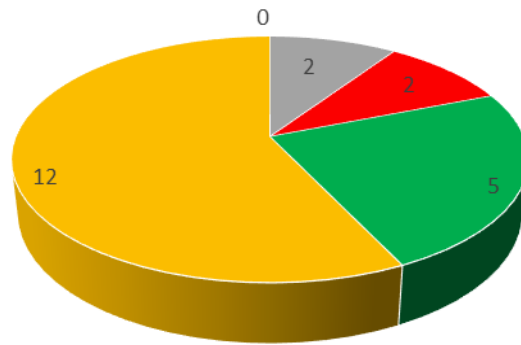
Concernant la non réalisation des prescriptions du SPANC dans le délai indiqué lors de la conclusion du rapport, nous sommes dans l'attente d'un retour des communes de Colmars les Alpes et de Villars Colmars concernant leurs projets d'extension de réseau afin de lancer les

notifications de pénalité financière.

	Contrôles Programmés 2022/2023	Contrôles périodiques	Retour de courrier	Personnes absentes	Risques sanitaires	Abs de non-conformités	Non conforme
Colmars	99	60	7	1	20	2	58
Villars Colmars	60	45	3	6	26	2	43
Allos	22	17	0	2	2	5	12
Beauvezer	88	35	2	7	8	4	31

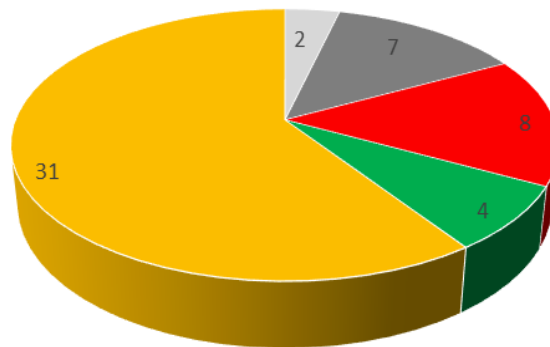


Avis contrôle Allos



- Retour de courrier
- Personnes absentes
- Risques sanitaires
- Abs de non-conformités
- Non conforme

Avis contrôle Beauvezer

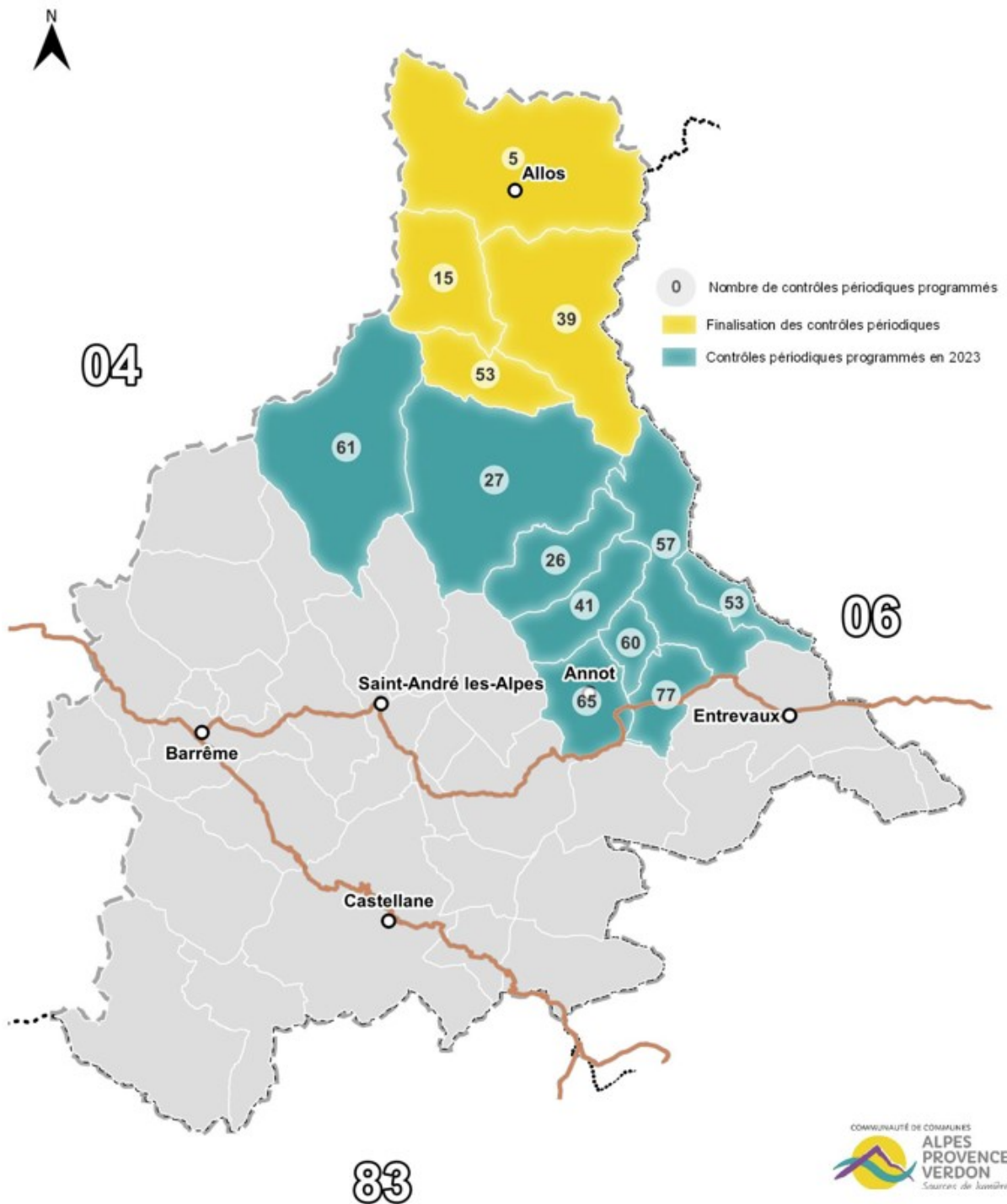


- Retour de courrier
- Personnes absentes
- Risques sanitaires
- Abs de non-conformités
- Non conforme

6. Programmation des contrôles périodique 2023

COMMUNES	NBR D'ANC	PLANIFICATION
MEAILLES	29	MARS
LE FUGERET	60	AVRIL
BEAUVEZER	53	MAI
COLMARS	39	
THORAME HAUTE	27	JUIN
THORAME BASSE	61	
VILLARS COLMARS	15	
ALLOS	5	
ANNOT	65	JUILLET
SAUSSES	10	JUILLET/ AOUT
CASTELLET LES SAUSSES	57	
ST BENOIT	77	SEPTEMBRE
BRAUX	80	SEPTEMBRE/OCTOBRE
UBRAYE	35	OCTOBRE
LA ROCHETTE	?	NOVEMBRE/DECEMBRE
VAL DE CHALVAGNE	?	NOVEMBRE/DECEMBRE
	613	

Programmation par communes des contrôles SPANC 2023



Annexe : RAD (*Rapport Annuel Du Délégué*) Véolia commune d'Entrevaux